



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Commission de Suivi de Site de Toulouse-Ginestous
Compte-rendu de la séance du 13 juin 2023
sur site
Liste des participants en annexe

Mélanie Tauber, adjointe au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, ouvre la séance.

Elle propose au préalable aux personnes présentes de se présenter.
Elle rappelle les points à l'ordre du jour de la CSS.

Introduction : Approbation du compte-rendu de la CSS du 17 juin 2022

Mélanie Tauber donne la parole à Marcel Martin, du collectif contre le plan Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine, qui souhaite intervenir.

Marcel Martin rappelle que les associations ont écrit le 10 mars 2023 à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Les associations ont pris bonne note des réponses obtenues le 26 mai 2023.

Elles attendent néanmoins les résultats d'analyse de la DREAL sur la nécessité ou pas de prendre un arrêté complémentaire ou pas et de l'estimation du délai pour prendre cet arrêté page 2 du compte-rendu). Après ces éléments, elles décideront ou pas d'approuver le compte-rendu.

Concernant la page 5 du compte-rendu, les associations sont rassurées que la filière de secours que constitue l'épandage soit possible.

Pour les pages 8 et 9, les associations espèrent qu'il y aura une réponse en séance d'ATMO Occitanie et de Toulouse Métropole.

En pages 10 et 11, elles attendent le moment d'échange avec Toulouse Métropole en séance.

En page 12, les associations comprennent la situation exposée.

Mélanie Tauber rappelle qu'un compte-rendu vise à retracer les échanges. Des éléments peuvent être évoqués postérieurement à la réunion, mais cela ne remet pas en cause les débats lors de la séance. On peut donner suite à ce qui a été dit lors de la précédente CSS, mais lors de la validation d'un compte-rendu, il convient de s'assurer que ce dernier retrace les échanges qui s'y

sont tenus.

Au-delà de la réponse qui a été faite aux associations, il lui paraît important de disjoindre la validation du compte-rendu des éléments complémentaires prévus, qui vont être abordés lors de la présente CSS.

Marcel Martin indique que les associations réagissent aux réponses obtenues. Certaines sont choquantes comme le fait qu'ATMO n'ait pas répondu à la question qui avait été posée.

En page 16, les associations attendent l'exposé sur le jury de nez.

En page 17, s'agissant de l'extension, une séquence de présentation dès que possible les intéresse.

Robert Médina, président de la commission de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole, répond à monsieur Martin. Il est demandé d'approuver ce qui s'est dit lors de la dernière réunion. Bien évidemment, les réponses attendues par les associations n'ont pas été abordées lors de cette séance et ne se trouvent pas dans son compte-rendu et on ne peut pas les y rajouter. Lors de la réunion d'aujourd'hui, les associations vont avoir les réponses à leurs questions, réponses qui seront intégrées dans le compte-rendu de la réunion.

Mélanie Tauber confirme que la présente séance a pour but d'apporter les réponses sur les points soulevés par les associations. Elle passe la parole à Astéo pour la présentation du bilan d'exploitation 2022.

I – Présentation du bilan d'exploitation 2022

Loïc Depoutre, Astéo, débute la présentation du bilan d'exploitation 2022.

1) système de collecte et d'assainissement de Toulouse-Ginestous

Michel Folch, comité de quartier des Sept-Deniers, s'étonne que la présentation mentionne 14 communes partiellement ou totalement concernées par le système d'assainissement de Toulouse-Ginestous.

Loïc Depoutre répond que le système d'assainissement de Toulouse-Ginestous tel qu'il est présenté (diapositive 2) n'a pas évolué depuis plusieurs années. Il est intégré dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du système. Le projet à venir est le raccordement des effluents de Blagnac à Toulouse-Ginestous à partir de 2024, qui sera associé à un projet de modernisation de Ginestous. Il laisse Toulouse Métropole compléter si besoin.

Noëlle Noury demande quelle est la capacité épuratoire de la station d'épuration de Blagnac.

Julie Ducrot, Toulouse Métropole, indique que la station d'épuration de Blagnac représente 35000 équivalent-habitants. Le raccordement sera effectif au plus tard en 2025.

Loïc Depoutre reprend la présentation et commente les diapositives 3 et 4 puis aborde les résultats 2022 au titre des boues évacuées (diapositives 7 et 8).

Régis Mirabel, comité de quartier Minimes-Barrière de Paris, a une remarque. Les associations apprécient que l'incinération soit diminuée, comme indiqué par Loïc Depoutre. Il souhaite savoir si cela va durer. Pour lui, il vaut mieux des boues valorisées qu'incinérées.

Loïc Depoutre précise que la gestion des boues telle que présentée l'année dernière était temporaire le temps que soient renouvelées les centrifugeuses d'incinération qui permettent d'augmenter la siccité des boues et de limiter la consommation de gaz liée à l'incinération. A partir de 2023, on repasse dans un schéma classique, on privilégie l'incinération dans la limite des 8000

tonnes de matières sèches autorisées.

Régis Mirabel demande pourquoi l'incinération est privilégiée.

Loïc Depoutre répond que l'incinération est la filière privilégiée et autorisée pour traiter les boues digérées. Elle a aussi l'intérêt vis-à-vis de la méthanisation que les calories issues de l'incinération sont récupérées pour chauffer les boues digérées.

Régis Mirabel se demande, au niveau du PAC environnemental, s'il y a équilibre, s'il ne serait pas possible de réduire l'incinération.

Loïc Depoutre répond que 4000 tonnes de matières sèches compostées, ce sont des rotations de camions tous les jours pour envoyer ces boues pâteuses sur une plateforme de compostage à l'extérieur de Ginestous. C'est du transport qui génère des émissions de CO₂. Ce n'est donc pas la filière privilégiée en matière d'évacuation des boues.

Régis Mirabel souhaite savoir si une étude a été faite de l'impact environnemental de ces rotations de camions.

Loïc Depoutre souligne que cela a permis d'économiser 11 millions de kW/h, dans un marché très tendu, dans le contexte géopolitique de 2022. Il valait mieux économiser ce gaz que subir les coupures d'énergie qui auraient mis en difficulté le fonctionnement de l'usine. Il poursuit la présentation sur les boues. Il passe ensuite la parole à Yoan Beaujon pour le bilan de l'unité d'incinération.

2) bilan 2022 de l'unité d'incinération

Yoan Beaujon, Astéo, débute la présentation du bilan de l'unité d'incinération (à partir de la diapositive 10).

Marcel Martin relève une forte baisse des cendres sèches et boues pâteuses.

Yoan Beaujon explique que c'est parce que la moitié a été incinérée. Moins on incinère de boues, moins il y a de cendres et moins on incinère de boues, moins il y a de résidus.

Marcel Martin demande quelle est la perspective 2023-2024.

Yoan Beaujon répond que le rétablissement normal de l'incinération est prévu avec l'objectif de ne pas dépasser les 8000 tonnes de matières incinérées hors contexte exceptionnel.

Régis Mirabel souhaite savoir combien de temps dure le stockage de l'iode 131 (diapositive 12).

Yoan Beaujon indique que le stockage dure au minimum 40 jours. Depuis la mise en service de la méthanisation, comme il a été dit l'an dernier, les boues restent en fait 15 jours dans les digesteurs. Ce temps de décroissance est de moins en moins nécessaire. Astéo est en cours d'étude pour voir s'il est possible de déstocker plus vite voire même ne pas stocker du tout (évacuer en continu) si les mesures le permettent. Aujourd'hui, Astéo constate que quand on déstocke les cendres et les résidus, on ne dépasse pas le niveau de radioactivité donc on pourrait évacuer quasiment en temps réel. Reste à le faire sur une assez longue période pour pouvoir transmettre un dossier à la DREAL.

Régis Mirabel demande si « provisoire » signifie l'arrêt du stockage.

Yoan Beaujon répond que c'est exactement ce qu'il vient de dire. Astéo fait les mesures pour savoir si les boues pourront être évacuées sans avoir à stocker. Astéo doit mesurer la radioactivité sur une longue période sur les produits stockés pour pouvoir dire au moment où ils sont produits qu'ils ne sont plus suffisamment radioactifs pour pouvoir prendre la route en temps réel si les conditions le permettent.

Régis Mirabel souhaite savoir s'il serait possible d'éviter que l'arrivée de l'iode 131 en amont de la station d'épuration.

Yoan Beaujon ne pense pas que ce soit possible. Il rappelle que toute la radioactivité mesurée dans les boues et dans les résidus provient des traitements médicamenteux. En dehors d'une modification des traitements médicamenteux pour qu'ils ne soient pas radioactifs, il n'est pas en mesure de répondre à la question.

Loïc Depoutre rajoute que pour traiter les cancers, les hôpitaux ont des capacités de stockage des selles et urines. Les traitements se font beaucoup en ambulatoire, les patients rentrent ensuite chez eux, les eaux usées peuvent être radioactives.

Ugo Colonna d'Istria, directeur général d'Astéo, précise qu'Astéo travaille avec les hôpitaux, qui ont des cuves de décroissance. Il y aura toujours de la radioactivité qui arrivera à la station, l'objectif est qu'elle diminue.

Yoan Beaujon reprend la présentation avec les sous-produits de l'incinération (diapositive 13) puis poursuit avec l'autosurveillance des rejets atmosphériques (diapositive 14).

Marcel Martin demande ce que signifie « poussières totales » (diapositive 14).

Yoan Beaujon indique qu'il s'agit de tout ce qui sort de la cheminée.
Il reprend ensuite la présentation avec les diapositives 15 et 16.

Régis Mirabel comprend que des dizaines de manches ont été concernés par des fuites. Il en demande confirmation.

Yoan Beaujon répond que bien plus que des dizaines de manches ont été remplacées. Une trentaine a été changée de manière préventive. Pour information, il y a environ 260 manches. Le fournisseur des manches considère qu'il est inutile de les changer préventivement quand elles sont en bon état, elles peuvent durer 10 ans. Par contre, il peut se trouver des abrasions de l'une des manches qui laisse passer un peu d'air et qui se retrouve en cheminée. La difficulté est d'identifier laquelle est concernée. C'est la raison est utilisée la poudre fluorescente pour repérer la fuite.

Régis Mirabel souhaite savoir si au niveau de la pollution il y a un risque pour la santé.

Yoan Beaujon répond qu'il s'agit de quantités très faibles. Pour un diagnostic de fuite, on injecte 1,5kg de poudre fluorescente dans la manche. Une faible partie passe par la fuite, qui permet de la détecter.

Marcel Martin demande si en 2023 Astéo a constaté aussi ce dysfonctionnement.

Yoan Beaujon indique que la poudre fluorescente a été utilisée en 2023 pour diagnostiquer d'éventuelles fuites.
Il reprend ensuite la présentation à partir de la diapositive 17.

Régis Mirabel souhaite savoir quelle est la largeur de chaque manche.

Yoan Beaujon répond qu'elle est d'une dizaine de centimètres.

Régis Mirabel suppose qu'elles sont très serrées.

Yoan Beaujon mentionne qu'elles sont séparées de 20cm.

Régis Mirabel demande si, lorsque une fuite est détectée, cela entraîne l'arrêt total.

Yoan Beaujon confirme l'arrêt.

Il poursuit la présentation avec les diapositives 19 à 22.

Régis Mirabel souhaite avoir confirmation que l'état de l'appareil évoqué à la diapositive 22 n'est pas en cause en raison du dépassement du seuil de concentration de NH_3 .

Yoan Beaujon le confirme.

Loïc Depoutre complète en indiquant qu'il n'est pas besoin de remplacer l'intégralité de l'appareil. Il a juste fallu effectuer des réglages particuliers pour qu'il effectue des mesures correctement.

Régis Mirabel demande d'où vient le dépassement.

Yoan Beaujon répond qu'il vient de l'incinération. Par contre, l'absence de détection de la part d'Astéo vient d'un mauvais réglage de l'appareil.

Régis Mirabel souhaite connaître si c'est cet appareil qui provoque le dépassement ou s'il interagit sur la gestion de l'ammoniac.

Yoan Beaujon répond négativement. Il est juste là pour contrôler la qualité du flux qui est rejeté dans l'atmosphère. S'il y a un dépassement de poussières, cela peut signifier qu'une ou plusieurs manches qui posent problème. S'il y a un dépassement de NH_3 , cela peut vouloir dire une mauvaise injection du réactif.

Amélie Gillet, DREAL, rajoute qu'Astéo assure des contrôles pour vérifier que ses appareils donnent des mesures correctes.

Michel Folch demande si cela est suivi par la DREAL.

Amélie Gillet le confirme.

Yoan Beaujon indique qu'Astéo a une procédure qualité sur ces appareils pour s'assurer de l'ensemble du préventif nécessaire pour avoir une valeur exacte en permanence.

Marcel Martin demande quand a eu lieu l'achat de l'appareil mentionné à la diapositive 22.

Yoan Beaujon répond que la commande est en cours de validation.

Marcel Martin remarque que la situation est complexe. Quand il y a un dysfonctionnement, l'appareil continue à fonctionner. Il souhaite savoir ce que fait Astéo.

Yoan Beaujon indique lorsque Astéo reçoit le rapport du prestataire, c'est à ce moment qu'Astéo

apprend l'existence du dysfonctionnement. Tous les paramètres sur lesquels Astéo a une surveillance bien plus précise ne vont pas l'alerter sur ce dysfonctionnement. Une nouvelle analyse est demandée à l'organisme extérieur et de son côté Astéo assure sa surveillance particulière des autres paramètres d'incinération en attendant d'avoir la contre-expertise et le réglage du fournisseur.

Michel Folch souhaite savoir, dans le cadre du contrôle externe des rejets atmosphériques, s'il y a un impact sur l'environnement dans les mesures qui sont faites.

Yoan Beaujon répond que les mesures qu'Astéo fait réaliser ne montrent pas de dépassements ni d'évolution des paramètres mesurés.

Michel Folch demande s'il y a une corrélation entre les anomalies et incidents constatés et leur impact dans l'environnement.

Yoan Beaujon confirme ce qu'il vient de dire, à savoir qu'il n'y a pas d'évolution sur l'environnement.

Michel Folch s'étonne. Pour lui, s'il existe une dégradation du NH_3 , il devrait y avoir un impact sur l'environnement.

Sandrine Cheniki, ATMO Occitanie, indique qu'ATMO réalise deux campagnes de mesures, en avril-mai et en décembre. Il y a aussi un phénomène de dispersion. Même s'il y a des émissions un peu plus élevées, la concentration sera de quelques nanogrammes ou de quelques microgrammes par mètre-cube. On se rendra pas compte que c'est dû à l'usine et pas au trafic routier qui se situe juste à côté. ATMO et Astéo ont dû faire depuis deux ans des cartes de modélisation de la dispersion des émissions, que l'on trouve dans le rapport d'ATMO, où figure l'impact sur l'environnement pour les émissions de Ginestous. Pour les particules, on serait inférieur à un microgramme par mètre-cube pour les émissions de Ginestous dans l'environnement.

Yoan Beaujon poursuit la présentation à partir de la diapositive 23 sur le four 2.

Régis Mirabel demande si le four a redémarré.

Yoan Beaujon répond qu'il a redémarré en février.
Il passe ensuite aux diapositives 24 et 25.

Régis Mirabel remarque que c'est là (diapositive 25) qu'on voit l'impact de l'activité sur l'environnement.

Yoan Beaujon le confirme. On multiplie la concentration qui a été mesurée par le flux total du débit qui est passé dans la cheminée.

Michel Folch souhaite savoir s'il y a une mesure par an et si ce qui est écrit en diapositive 25 est une moyenne.

Yoan Beaujon répond qu'il y a une mesure par an.

Loïc Depoutre complète en indiquant que c'est une moyenne étant donné que seul le four 1 a été contrôlé. Il s'agit de la moyenne des deux contrôles qui ont été réalisés sur le four 1.

Yoan Beaujon poursuit la présentation avec les diapositives 26 et 27.

Michel Folch demande ce que représente la rose des vents diapositive 27.

Sandrine Cheniki répond que la rose des vents représente la concentration maximale de PM10 mesurée et qui est de l'ordre d'une trentaine de microgrammes par mètre-cube. Elle précise que la station de Prat-Long a été déplacée rue Verne en raison de travaux. Le site de la rue Verne avait déjà été utilisé par ATMO. Il faut un endroit qui ne dérange personne et qui dispose d'électricité. Dans le rapport d'ATMO, figure les résultats depuis août 2014.

Noëlle Noury souhaite qu'on lui reprécise comment se définit le fond urbain.

Sandrine Cheniki indique que c'est grâce aux stations fixes. Une moyenne annuelle est établie par rapport aux résultats des stations fixes. ATMO mesure l'exposition moyenne de la population, que l'on soit ou pas à proximité d'une route ou d'une industrie. C'est la station du centre culturel des Mazades qui est la station de référence. Elle précise que le périphérique ne fait pas partie du fond urbain.

Michel Folch ne comprend pas comment on peut réaliser une moyenne sur différents points quant aux conséquences sur l'environnement alors que les situations sont très différentes.

Sandrine Cheniki répond qu'en diapositive 28, les chiffres indiqués sont ceux de la station concernée, il ne s'agit pas d'une moyenne.

Michel Folch demande la signification d'« objectif qualité annuel », « valeur cible » et « valeur limite ».

Sandrine Cheniki répond que l'« objectif qualité annuel » est ce vers quoi il faut tendre ; la « valeur cible » est une valeur intermédiaire ; la « valeur limite » est celle qu'il ne faut pas dépasser. Ce sont des définitions réglementaires.

Michel Folch souhaite savoir ce que signifie « contribution des émissions de Ginestous » dans le tableau.

Sandrine Cheniki indique que depuis deux ans ATMO fait des cartes de dispersion uniquement des émissions de l'usine de Ginestous. Cela permet de voir les concentrations qui seraient à mesurer dans l'environnement de l'usine s'il n'y avait pas d'autres émissions. Cela permet de savoir, par rapport à la concentration mesurée à la station Mazades, la concentration qu'on pourrait affecter à l'usine.

Marcel Martin demande s'il est possible d'avoir la valeur la plus basse et la valeur la plus haute. La moyenne a tendance à atténuer l'impact environnemental.

Sandrine Cheniki souligne que l'important est de savoir si les résultats sont conformes à la réglementation. Cette dernière est fixée d'après des valeurs annuelles. Il existe également une réglementation sur une concentration horaire pour le NO₂. Il est néanmoins possible de donner une suite favorable à la demande de monsieur Martin.

Yoan Beaujon passe ensuite à la présentation de la diapositive 29.

Michel Folch s'étonne d'une nouvelle donnée, « valeurs guides OMS annuelles ». Il souhaite une présentation qui permette de mieux comprendre ces résultats. Pour chaque paramètre, il existe plusieurs valeurs.

Loïc Depoutre répond que « valeurs guides OMS annuelles » est la valeur limite à respecter. Astéo a voulu être exhaustif par rapport aux réunions précédentes. Effectivement, cela fait beaucoup de tableaux relativement chargés. Il faut retenir ce qui est relatif à la valeur limite quand elle existe. S'il n'en existe pas, Astéo redescend à la valeur cible.

Michel Folch demande si la valeur cible a une valeur réglementaire.

Loïc Depoutre le confirme.

Michel Folch suggère que soit mentionné « valeur réglementaire ».

Loïc Depoutre indique que c'est ce qui est inscrit dans le premier tableau de la diapositive 29 « seuils réglementaires ». On trouve également les résultats faits sur les deux stations. C'est ce qu'il faut retenir.

Michel Folch explique que les associations regardent les valeurs réglementaires, les valeurs limites afin de voir si tout est respecté. Les « valeurs cible », « objectif qualité » sont des éléments qui n'apportent que peu de chose aux associations, et dont la lecture perturbe et prête à confusion.

Amélie Gillet confirme qu'il s'agit de valeurs réglementaires. Pour certains seuils, il n'existe pas de valeurs réglementaires. En l'absence de valeur réglementaire, en fonction des paramètres, la DREAL arrête une valeur.

Loïc Depoutre complète en indiquant que les valeurs guide deviendront peut-être réglementaires. Pour l'instant, cela donne un élément de comparaison. La difficulté est de présenter dans le bilan quelque chose de synthétique tout en étant transparent sur les résultats.

Yoan Beaujon reprend la présentation avec les diapositives 30 à 33. Cette dernière mentionne les concentrations des usines de Béziers, Bessières, Ginestous et de la SETMI.

Sandrine Cheniki indique que pour Béziers, les mesures sont réalisées autour de l'usine d'incinération de boues comme à Ginestous. Les mesures sont faites en milieu rural, ce qui explique la différence de résultats. En ce qui concerne la SETMI et Bessières, les mesures sont également réalisées autour de l'usine d'incinération.

Régis Mirabel fait remarquer le niveau de plomb en retombée dans les résultats concernant Ginestous.

Sandrine Cheniki souligne que si les résultats s'agissant du plomb sont un peu plus élevés cette année, ils restent inférieurs au seuil de 100 microgrammes par jour. Elle précise que ces données et explications sur les seuils figurent sur les rapports d'ATMO Occitanie. Le dernier rapport 2022 d'ATMO a été mis en ligne le 15 mai 2023 pour que les membres de la CSS puissent y avoir accès un mois avant la CSS sur <https://www.atmo-occitanie.org/ressources>.

Yoan Beaujon reprend la présentation avec les diapositives 34 à 37.

Michel Folch souhaite savoir ce que signifie « fond pédo-géochimique » à la diapositive 35.

Yoan Beaujon explique que c'est un peu comme le fond urbain évoqué précédemment. Il s'agit des sols locaux.

Michel Folch demande si les sols locaux concernent les sols de l'entreprise ou englobent aussi les sols des quartiers en périphérie.

Loïc Depoutre répond qu'il s'agit des sols du quartier. Le bureau d'études Arcadis assure les prélèvements aux points de retombées maximales et ATMO Occitanie pour la partie sols. Ils caractérisent le fond géochimique local dans le périmètre du quartier.

Michel Folch souhaite que pour la prochaine réunion de la CSS soit souligné le fond géochimique local (diapositive 36).

Loïc Depoutre confirme que le fond géochimique local est extérieur à l'usine.

Grégoire Gautier, chef du service environnement, eau et forêt de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, prend la parole pour faire un point sur le fond géochimique local. Il est calculé en fonction des couches géologiques que l'on trouve dans un sol non soumis à l'activité de l'homme. On essaie de voir quelles sont les différences par rapport à cet état et l'activité humaine.

Noëlle Noury reconnaît que c'est une explication mais souhaite une méthode de calcul locale.

Grégoire Gautier précise que le fond géochimique local est la valeur de référence, de départ. C'est ce que le socle géologique produit naturellement.

Yoan Beaujon indique qu'Astéo demandera à Arcadis la définition du fond géochimique local pour qu'elle soit communiquée aux membres.

Il poursuit la présentation avec les diapositives 38 et 39 sur la performance énergétique de l'installation.

Régis Mirabel demande confirmation que le remplacement des trois centrifugeuses est bien achevé.

Yoan Beaujon le confirme. La siccité d'autothermicité est donc ainsi atteinte. Il reste à améliorer le fonctionnement de cette boucle d'eau surchauffée. Elle va être orientée vers l'installation de méthanisation pour la revaporiser et recréer de la chaleur pour réchauffer les digesteurs.

Régis Mirabel souhaite savoir pourquoi les résultats suite au remplacement des centrifugeuses remontent en décembre 2022.

Yoan Beaujon répond qu'en décembre 2022 il y a eu des aléas d'exploitation qui ont fait que la siccité a diminué.

Régis Mirabel s'étonne de l'économie de kW/h de gaz obtenue par le remplacement des centrifugeuses. Il demande pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt et si c'était une raison budgétaire.

Yoan Beaujon explique que lorsque a été mise en place l'unité de méthanisation, il n'était pas prévu de procéder au remplacement des centrifugeuses pour atteindre les performances. Mais Astéo a constaté que les machines existantes, relativement anciennes, n'atteignaient pas ces performances. Cela a conduit à leur remplacement.

Julie Ducrot précise qu'avant la méthanisation, la consommation de gaz était aux environs de 500 kW/h.

Régis Mirabel souhaite savoir s'il y a une injection totale de l'eau surchauffée de l'incinérateur vers le méthaniseur.

Yoan Beaujon indique que c'est en cours de fiabilisation. L'énergie principale servant au fonctionnement du méthaniseur est fournie par les incinérateurs. En plus, il existe une chaudière qui peut fonctionner au biogaz et au gaz naturel. Quand l'installation ne fonctionne pas sur les calories qui viennent des fours, elle fonctionne avec celles du biogaz. En cas de secours, on utilise du gaz naturel, dont la consommation est mentionnée à la diapositive 39. Il poursuit ensuite la présentation avec les diapositives 40 et 41.

Régis Mirabel souhaite que soit fait la part dans le bilan 2023 la part du gaz externe consommé, l'auto-production de biogaz et l'eau chaude surchauffée grâce aux fours.

Yoan Beaujon souligne que le biogaz produit ne peut pas être consommé sur l'incinération mais sur la chaudière de méthanisation. Mais il est d'accord pour rajouter dans le bilan 2023 ce qu'Astéo achète, ce qu'elle consomme et ce qu'elle revend.

Michel Folch demande s'il y a la possibilité d'avoir accès sur des sites aux résultats de Dekra et Arcadis comme c'est le cas pour ATMO Occitanie.

Loïc Depoutre répond qu'Astéo récupère les rapports des contrôles qui ont été effectués. La responsabilité d'Astéo est de les transmettre à la DREAL pour vérification de la conformité des contrôles faits. Par contre, il ne sait pas si ceux qui établissent ces rapports ont prévu de publier leurs rapports.

Amélie Gillet indique qu'Astéo peut communiquer aux membres les résultats d'analyse. Les organismes extérieurs n'ont pas d'obligation réglementaire de rendre publics ces éléments.

Ugo Colonna d'Istria précise que les données de ces rapports sont les mêmes que celles qui ont été représentées sous forme de tableau dans le bilan d'exploitation.

Michel Folch explique que cela facilite le travail des associations. Quand elles regardent le site d'ATMO Occitanie par exemple, cela les conforte dans la rigueur de la manière dont sont établis ces résultats.

Mélanie Tauber rappelle que c'est le rôle de la DREAL de recevoir ces rapports, de les examiner et de s'assurer que ce qui est présenté aux membres de manière compréhensible est conforme aux rapports exigés sur le plan réglementaire. Comme expliqué, dans le cadre de ses missions, ATMO met en ligne sur son site internet un certain nombre d'informations sur le suivi de la qualité de l'air. Ce qu'il faut retenir, c'est que de l'autosurveillance est effectuée par des organismes habilités puis la DREAL assure un contrôle.

3) Bilan annuel 2022 de l'activité de la méthanisation des boues (à partir de la diapositive 42)

Loïc Depoutre assure la présentation de ce bilan d'activité.

Noëlle Noury demande si le fait que l'influx soit différent est fonction du volume de boues à traiter.

Loïc Depoutre répond que cela dépend de la manière dont on alimente les digesteurs.

Noëlle Noury souhaite savoir si les boues en sortie sont analysées ou pas.

Loïc Depoutre confirme que les boues sont analysées pour être envoyées soit à l'incinération soit en compostage.

Noëlle Noury souhaite savoir s'il y a des variations dans les résultats d'analyse, notamment par rapport aux métaux lourds.

Loïc Depoutre répond que les résultats d'analyse restent constants.

Noëlle Noury demande si des analyses des boues en sortie ont eu lieu dans le cadre de la covid-19.

Loïc Depoutre indique que l'analyse a lieu à l'entrée de l'usine.

Noëlle Noury demande s'il y a un problème avec les filasses.

Loïc Depoutre répond qu'il n'a pas été détecté dans les digesteurs de dysfonctionnement lié aux filasses. On va plutôt retrouver les filasses sur le système de convoyage des boues. Il reprend la présentation.

Robert Médina intervient pour indiquer que le ministère de la transition écologique a été interpellé. Il a été obtenu, au 1^{er} janvier 2023, que sur les packagings des lingettes soit mentionné un logo « ne pas jeter dans les toilettes » et que la mention « biodégradable » n'y figure plus. En effet, les lingettes génèrent des filasses. Mais les fabricants s'adaptent en mentionnant notamment « lingettes compostables » alors qu'elles sont composées de plastique et de produits chimiques.

Loïc Depoutre reprend la présentation de la diapositive 44 à la diapositive 48.

Marcel Martin s'interroge sur la durée indéterminée du prolongement de la garantie de parfait achèvement (GPA) évoquée à la diapositive 44.

Julie Ducrot répond que la garantie de parfait achèvement est d'un an dans le cadre des marchés publics, sur les équipements, sur la conception et l'installation. La prolongation d'un an de la garantie porte sur certains sujets. Des dysfonctionnements ont été identifiés et des performances non atteintes. Par exemple des pompes posaient problème car les staturs se délitaient sous l'effet de la chaleur. La prolongation de garantie a été imposée par Toulouse Métropole au fournisseur.

Robert Médina complète en indiquant que Toulouse Métropole est attentive aux résultats de la méthanisation car dans le contrat avec Astéo, Toulouse Métropole s'est engagée auprès d'Astéo que cette dernière gagnerait un certain montant lors de la vente du biogaz. A défaut d'atteindre ce montant, Toulouse Métropole doit compenser la différence.

Loïc Depoutre reprend la parole. Il indique qu'il y a eu environ 1100 heures de pannes de l'hydrolyse thermique en 2022.

Il reprend la présentation à la diapositive 49.

Régis Mirabel demande s'il ne pourra pas y avoir à un moment aucun torchage.

Loïc Depoutre rappelle que le niveau de torchage ne peut être à 0, l'objectif est d'en avoir le moins possible. Le marché de conception a intégré des périodes de torchage.

Il reprend la présentation à la diapositive 50.

II – Point sur la fin des travaux concessifs – travaux neufs (à partir de la diapositive 51)

Loïc Depoutre en assure la présentation.

Marcel Martin demande confirmation que les boues de la station d'épuration de Seilh ne sont pas traitées dans le cadre de la méthanisation (diapositive 55).

Loïc Depoutre le confirme.

Amélie Gillet complète en rappelant que la prorogation de l'instruction du dossier d'autorisation environnementale des boues externes expire le 30 juin 2023. Elle demande à Astéo et Toulouse Métropole la suite qu'elles comptent donner à ce dossier.

Ugo Colonna d'Istria répond que la décision n'a pas encore été prise. Il y a un certain nombre de modifications à effectuer.

Amélie Gillet insiste sur le fait que le 30 juin 2023 il faudra avoir pris une décision.

Sophie Lesaffre, cheffe du pôle procédures environnementales de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, indique qu'Astéo et Toulouse Métropole ont la possibilité de demander une nouvelle prorogation. Mais cela fait presque 18 mois que la phase d'examen a eu lieu.

Loïc Depoutre reprend la présentation.

III – Point d'avancement des travaux du plan Zéro Odeur (à partir de la diapositive 56)

Loïc Depoutre en assure la présentation.

Marcel Martin mentionne que les associations ont fait un sondage dans le quartier des Sept-Deniers auprès d'une vingtaine de personnes situées rue des Troènes, chemin de Garric, chemin Roques, route de Blagnac. Les odeurs ont disparu. Par contre, Gérard Gervois lui a indiqué que dans le quartier de Sesquières, notamment le week-end, il y a des odeurs.

Régis Mirabel fait état que dans le quartier des Minimes il y a moins d'odeurs.

Loïc Depoutre souligne que cela confirme ce qu'il vient de dire dans la présentation, à savoir qu'il y a moins d'odeurs. Astéo va rester vigilante sur ce point.

Régis Mirabel demande si les odeurs peuvent venir de la méthanisation.

Loïc Depoutre répond que si l'usine fonctionne normalement, elle n'est pas censée générer d'odeurs. L'unité de méthanisation possède sa propre installation de désodorisation. Les odeurs peuvent éventuellement avoir lieu lors de travaux spécifiques mais elles ne se diffusent pas vers l'extérieur.

Michel Folch souhaite savoir si des salariés d'Astéo sont dans le jury de nez.

Loïc Depoutre le confirme. Ils ont été formés à détecter les odeurs.

Michel Folch demande s'il est possible d'arriver à zéro odeur.

Yoan Beaujon répond que c'est l'objectif mais il est peu probable de l'atteindre. Astéo s'efforce de faire en sorte qu'il y ait le moins possible d'odeurs et qu'elles durent le moins longtemps.

Noëlle Noury souhaite savoir si sont réalisées des analyses de l'eau rejetée dans la Garonne et en particulier à quel rythme sont faites celles des substances dangereuses telles les métaux lourds et éventuellement les pesticides agricoles.

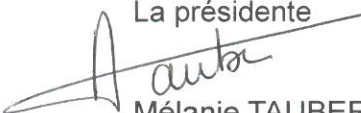
Loïc Depoutre indique que sur la station d'épuration est mesurée chaque jour la qualité de l'eau qui arrive à la station en termes de pollution et celle qui en sort pour rejet dans la Garonne. Pour des substances spécifiques, existent des programmes de surveillance : l'un notamment est réglementaire (le RSDE) qui a lieu tous les 4 ans (relancé cette année). Il passe la parole à Juliette Diderot.

Juliette Diderot., Astéo, confirme que les analyses RSDE ont lieu tous les 4 ans. Il y a 6 campagnes par an.

Mélanie Tauber intervient pour rappeler que l'existence de la commission de suivi de site (CSS) est liée aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui y sont situées. Les séances des CSS sont déjà d'une durée importante (plus de 3 heures). Rajouter les résultats de suivi de la qualité de l'eau, qui sont des données complexes, lui paraît sortir du cadre de la CSS. Elle invite les associations à s'adresser à Toulouse Métropole, qui communique sur les suivis qui peuvent être effectués.

Robert Médina indique que le rapport du délégataire, qui est public, contient les renseignements utiles sur l'exploitation du site et notamment le traitement de l'eau. Il est disponible sur le site de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/>.

En l'absence d'autres questions, Mélanie Tauber remercie les personnes présentes et lève la séance.

La présidente

Mélanie TAUBER

Liste des participants
CSS Toulouse-Ginestous – 13 juin 2023

Présidence : Madame Mélanie Tauber, adjointe au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne.

Collège ÉTAT :

Madame Amélie Gillet, DREAL

Monsieur Grégoire Gautier, DDT

Madame Sophie Lesaffre, DDT

Monsieur Jean-Christophe Abadie, DDT

Collège COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Monsieur Jean-Michel Mazardo, mairie de Blagnac

Monsieur Robert Médina, Toulouse Métropole

Madame Julie Ducrot, Toulouse Métropole

Madame Audrey Auzière, Toulouse Métropole

Madame Marie-Claudse Farcy, Conseil départemental 31

Collège ASSOCIATIONS :

Monsieur Michel Folch, Comité de quartier des Sept-Deniers

Monsieur Régis Mirabel, Comité de quartier Minimes-Barrière de Paris

Monsieur Marcel Martin, Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine

Madame Noëlle Noury, Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine

Monsieur Khéréddine Belguedj, Comité de quartier des Ponts-Jumeaux

Monsieur Gérard Gervois, Comité de quartier de Ginestous-Sesquières

Collège EXPLOITANT :

Monsieur Ugo Colonna d'Istria, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Loïc Depoutre, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Yoan Beaujon, Astéo Toulouse-Ginestous

Madame Juliette Diderot, Astéo Toulouse-Ginestous

Collège SALARIÉS :

Madame Clotilde Fressinet, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Christophe Bordes, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Jérôme Landolt, Astéo Toulouse-Ginestous

Invité :

Madame Sandrine Cheniki, ATMO Occitanie

Madame Noémie Lerchundi, ATMO Occitanie

Madame Marine Beyssier, ATMO Occitanie